
Crise de développement et nouvelles stratégies d'acteurs dans les petites villes de montagne et de steppe de l'Algérie occidentale*

*Abed BENDJELID***

En dépit de la concrétisation de multiples programmes locaux d'équipement menés durant plus d'un quart de siècle, dont l'objectif majeur visait à améliorer des situations locales caractérisées par de fortes disparités, l'on ne peut qu'être étonné par le peu d'intérêt accordé par les chercheurs à l'analyse des mutations différenciées connues par les espaces ruraux de l'Algérie profonde.

Pourtant, les formes de programmes planifiés sectoriels centralisés, déconcentrés et locaux ont incontestablement apporté aux territoires ruraux une croissance quantitative et qualitative (électrification, habitat rural, infrastructures de base...) qui a contribué à améliorer les conditions de vie de la population des campagnes. Par ailleurs, la promotion de bourgades rurales en petites villes (localisation d'usines et d'entreprises de bâtiment, réalisation d'équipements collectifs puisés dans la Grille nationale d'équipement, création d'emplois qualifiés...) semblait avoir affermi durablement ces espaces...

Néanmoins les convulsions, connues par le pays depuis la fin de la décennie soixante-dix et la crise induite, ont fini par pénaliser le développement local, particulièrement celui de zones géographiques déshéritées encore peu ou mal touchées par les programmes planifiés. Quels sont alors, les implications de ces moments de crise sur les

* Texte légèrement modifié, présenté au VII^e Colloque de géographie maghrébine. "L'espace local : le développement et l'aménagement".- Université de Tunis (Tunisie), 1996.

** Professeur de géographie, Université d'Oran - Membre du Centre d'études et de recherches sur l'urbanisation du Monde Arabe, URBAMA-UMR 6592 du CNRS, Université de Tours (France).

mécanismes d'articulation existants entre la décision centrale et l'exécution locale ? Comment, les petites villes de montagne et de steppe ont pu, plus ou moins facilement, s'adapter à la récession économique ? En second lieu, il s'agira de comprendre, consécutivement au désengagement graduel de l'État, de quelles manières les nouveaux acteurs privés ont émergé sur la scène locale en s'organisant ou se réorganisant en vue d'assurer la pérennité du développement local entrepris et ce, en se fondant sur leurs propres intérêts, ressources et pratiques.

I. Les effets de la crise sur les petites villes

a- L'adaptation des petites villes à la récession économique :

A l'exclusion des agglomérations localisées aux portes des grandes et moyennes villes, toutes les bourgades et petites villes plus au moins enracinées dans les campagnes algériennes connaissent, depuis une douzaine d'années, une relative atonie de leurs activités économiques. Celles-ci sont de moins en moins impulsées par les investissements planifiés sectoriels, déconcentrés et communaux. En effet, l'arrêt au début des années 1980 des implantations industrielles étatiques, de moyenne comme de petite dimension, s'est accompagné d'un ralentissement de réalisation des équipements sociaux ; les deux contribuent à effacer l'image reconnue de la dynamique spatiale et fonctionnelle des petites villes algériennes.

Etant un des lieux d'application de la stratégie étatique de développement lors de la période planifiée, ces localités ressentent aujourd'hui fortement la crise multiforme subie par l'Etat et la crise économique ambiante. Même si pour des raisons sociales, elles demeurent soutenues temporairement par le trésor public, les unités industrielles publiques et les Entreprises locales de BTP enregistrent une baisse notable de leurs activités. Bien plus, l'ajustement structurel signé par le pays, en 1994, devrait permettre la mise en place d'un dispositif réglementaire qui autoriserait certes, un assainissement financier mais aussi, une compression de leurs effectifs, voire une dissolution pure et simple des entreprises publiques locales les moins performantes. Ce qui, logiquement, ne peut qu'accroître un taux de chômage en progression régulière depuis une douzaine d'années.

Aussi, n'est-il guère étonnant de constater que les petites villes tentent, avec plus ou moins de bonheur, de s'adapter à la conjoncture économique et essaient de fait, d'épouser les grandes tendances parcourues par l'économie urbaine actuelle. **Le retrait progressif de l'Etat conforte les initiatives d'acteurs privés qui donnent, localement, à l'activité commerciale, aux services et à l'artisanat un**

formidable essor. Dans l'ensemble, au sein des espaces de montagne et de steppe considérés comme déshérités, l'initiative économique revient à **des investisseurs privés soutenus par la famille élargie** et ce, depuis le début de la décennie 1990.

La forte progression du commerce alimentaire s'accompagne, dans les petites villes, d'une amélioration qualitative des natures commerciales (appareils électroménagers, pièces détachées, matériaux de construction...), de la création de souks spontanés (fruits et légumes, véhicules...), de la croissance de l'artisanat de production (menuiserie de bâtiment, ferronnerie...) et de l'artisanat de services (activités de réparation...). **Cette mutation des structures commerciales** souligne l'importance de besoins locaux nés d'une monétarisation accrue des campagnes et d'un déficit chronique en activités de proximité tant pour la petite ville que pour le monde rural environnant.

En quelques années, **les pratiques commerciales souples et fluides du secteur informel** se sont étendues aux petites villes et aux bourgades de montagne comme, à un moindre degré, à celles des Hautes plaines steppiques. Elles pénètrent insidieusement dans des milieux sociaux considérés jusque là comme marginalisés et pauvres. Ces activités informelles s'infiltrèrent dans des champs sociaux traditionnellement peu concernés par la consommation : **les femmes et les jeunes.** C'est incontestablement là, une des répercussions marquantes de l'évolution d'une société qui, peu à peu, s'intègre dans l'économie mondiale et ce, en partie grâce à **l'impact de l'image véhiculée par la diffusion des antennes paraboliques dans l'espace rural algérien**¹. Le besoin de consommation, modelé par la publicité télévisuelle, conditionne une société dont l'économie nationale est encore incapable de produire des biens de substitution de cette qualité. C'est ainsi que se sont mis en place de **véritables réseaux d'approvisionnement en produits importés, plus ou moins informels.** Bien rodés dans la contrebande, dénommée «trabendo» par le langage populaire, les différents circuits identifiés dans les zones de montagne d'Oranie (Dahra, Trara, Ouarsenis...) sont largement facilités par des relations sociales de proximité qui, au même titre que la publicité télévisuelle européenne, orientent les goûts des consommateurs tout en ayant les capacités de répondre à toute demande exprimée ; l'essentiel est évidemment, d'y mettre le prix.

Sur cette **progression rampante du secteur informel**, les autorités continuent de fermer les yeux à cause, entre autres, de l'incapacité du secteur public à fournir des emplois en nombre suffisant aux actifs sous -

¹ Le ministre de la communication on évalue à plus de 10 millions (35 % de la population algérienne), le nombre de personnes touchées quotidiennement par les images transmises par les antennes paraboliques.

employés. Bien plus, cette population masculine et même féminine occupée dans le secteur informel gagne non seulement correctement sa vie, mais elle parvient par le jeu de la mobilité géographique à élargir le cercle de ses consommateurs. La situation étant ce qu'elle est, ce secteur informel ne peut être considéré comme passant dans la mesure où il reflète des besoins de consommation insatisfaits par l'économie nationale. C'est probablement là, une piste de recherche féconde qui est à explorer tant dans les milieux sociaux des petites villes que dans ceux des campagnes.

Par ailleurs, il nous semble approprié de souligner que face au **relatif désengagement de l'Etat** de la gestion de l'économie urbaine, de nombreuses petites entreprises de bâtiment privées ont été créées dans ces petites villes en vue de prendre en charge la branche de la construction dans ces petites localités comme dans les secteurs villageois et éparés. Tout comme pour les Entreprises publiques locales, l'emploi ouvrier reste puisé dans une population active rurale pour qui le travail dans les BTP est une source d'argent frais non négligeable, notamment durant les mois d'inactivité agricole. Dans le secteur industriel, des **entrepreneurs privés** arrivent à lancer de petites unités de transformation légère (limonaderies, confection, production de carrelages, production de parpaings...), contribuant ainsi à affermir un développement local en mutation. Quant à la création de coopératives aidées par l'Etat dans le cadre de l'emploi des jeunes, elle commence à peine à être discutée localement.

b- De nouveaux mécanismes de fonctionnement entre l'administration centrale et l'administration locale :

Depuis l'indépendance, le pouvoir central a fortement orienté toute la politique du développement local en Algérie. Celle-ci a tellement pesé sur la gestion économique et administrative locale que toutes les communes n'ont été, en définitive, qu'un lieu d'exécution d'une politique planifiée pensée par les services centraux. **Les mécanismes d'articulation mis en place entre le pouvoir central et les collectivités locales ont certes, éliminé toute contestation possible pouvant provenir des anciennes notabilités de la période coloniale, mais ils ont aussi permis l'émergence d'une néo-notabilité locale formée de responsables politiques et administratifs gravitant autour du Parti unique et de la municipalité.** Durant cette phase, la planification locale s'était appuyée pour l'essentiel sur la décision de financement prise par le Centre, même si la réalisation des programmes revenait aux structures déconcentrées.

Les premiers indices de la crise peuvent être situés durant les années 1984-1986. Sur le plan local, les abus perpétrés par le personnel politico-administratif dans la gestion (gaspillage financier, non suivi des chantiers, corruption, népotisme dans les attributions foncières...) ont fini d'une part,

par entamer la confiance placée dans l'Etat en tant que puissance publique et d'autre part, par élargir la part des mécontents et des «exclus»

L'amorce de la crise économique, située au milieu des années 1980, a eu des implications logiques sur le champ social, puis sur la vie politique ; ce qui naturellement ne pouvait qu'apporter des modifications à la fois dans les relations existantes entre l'administration centrale et les collectivités locales et dans les rapports prévalant à l'intérieur même des structures locales.

c- Un des effets de la crise politique sur les communes : la sous-consommation des dotations financières publiques :

La crise multiforme vécue par le pouvoir central s'est répercutée logiquement sur les collectivités locales qui en relaient toutes les décisions. De fait, l'impulsion habituelle en matière de développement économique et social donnée par l'administration centrale s'est émoussée et ce, d'autant plus que rapidement que le multipartisme, né consécutivement aux émeutes d'Octobre 1988, a entraîné en 1990 l'élection de nouvelles municipalités à coloration politique diversifiée.

Pour la première fois, des Assemblées populaires communales se situaient politiquement dans le camp de l'opposition. Non prévue par les stratégies institutionnelles officielles, cette situation qui a perturbé les rapports entre l'administration centrale et l'administration locale n'a fait qu'embrouiller les actions en matière de développement local. Bien plus, l'évolution politique générale (annulation des élections législatives en janvier 1992, instauration de l'état d'urgence en février 1992, démission d'autres municipalités de l'opposition...) n'a fait que retarder la réalisation de projets d'équipements et d'infrastructures de base. Dans ce climat tumultueux, la nomination par la tutelle administrative de nouveaux gestionnaires communaux dénommés «Délégués de l'exécutif communal» avait, certes permis d'affecter des postes de responsabilité à des cadres moyens ou supérieurs locaux, mais elle a surtout entraîné un turn-over conséquent de ce personnel, motivé par des raisons sécuritaires ou des conflits politiques locaux.

L'articulation entre administration centrale et administration locale apparaît plus périlleuse que prévue, particulièrement lorsqu'il s'agit respect des procédures de fonctionnement et de la concrétisation des projets programmés. Pourtant, les mécanismes d'inscription des divers programmes planifiés (BENDJELID A., 1990) n'ont pas subi de changement majeur, même si ceux-ci semblaient mieux préparés. D'ailleurs, la sévère sélection des projets planifiés expliquerait, sans doute, une plus grande disponibilité des crédits publics. Malheureusement, **ce surplus financier se rencontre très souvent dans des espaces déshérités ; c'est le cas par exemple des communes de la wilaya à tendance steppique de Naama. Une série de causes**

expliquerait l'existence de ces surplus de crédits : retards importants dans la réalisation de projets antérieurs, plus sévère sélection des projets imposés par les restrictions budgétaires, plus grande mobilité des responsables nommés... De toute manière, l'ensemble des crédits consacrés au développement local par l'intermédiaire des Plans communaux de développement était et est encore prélevé sur le budget national.

Dysfonctionnements spatiaux, instabilité du personnel de gestion administrative, inertie de l'administration locale et climat d'inquiétude ou d'insécurité ont des répercussions négatives sur le taux de réalisation des programmes planifiés. Toutefois, il convient de nuancer cette situation dans la mesure où localement, un Délégué de l'exécutif communal nommé à la tête d'une municipalité peut s'avérer être un fin technicien bien au courant des affaires et **des enjeux du développement local** et, **un gestionnaire compétent** qui n'hésite pas à suivre la concrétisation des projets d'équipement et à ouvrir les débats avec des représentants de **la société civile**. Ce type d'ouverture fait en direction des nouveaux partenaires de la vie locale est d'ailleurs de plus en plus souhaité par l'administration centrale dans la mesure où il s'agit d'associer ces intervenants dans le but d'alléger les dépenses publiques et ce, à un moment où les dotations financières globales attribuées par l'échelon central ne connaissent qu'une légère augmentation qu'érode fortement l'inflation. Quant aux ressources strictement communales, elles demeurent bien modestes dans tous les espaces considérés comme pauvres et sont bien loin d'améliorer les finances locales.

La crise multiforme que vit l'Algérie depuis le milieu des années 1980, a eu de multiples implications; parmi celles-ci, le désengagement progressif de l'Etat de la vie économique et sociale apparaît comme un fait important. C'est pourquoi, de nouveaux rapports entre les structures centrales de décision et les collectivités locales se mettent peu à peu en place. Dans les zones déshéritées de montagne et de steppe, les petites villes essaient de s'adapter à la nouvelle donne économique et politique en tentant une diversification de leurs activités. Tout ceci expliquerait **l'émergence de nouveaux acteurs** sur la scène du développement local.

II- Les pratiques des acteurs institutionnels et des acteurs privés face au développement local

L'approche présentée est due pour une bonne part aux faits observés dans des espaces ruraux considérés comme «pauvres» et aux investigations menées pendant de longues années au sein de petites villes et bourgades (Nédroma, Mazouna, Frenda, Tounane, Sebdou, Télagh, Sidi Ali...) situées dans les montagnes de l'Algérie occidentale. Quant aux agglomérations de même importance localisées dans les plaines, leur vie

de relation reste étroitement liée aux échanges établis avec les grandes et moyennes villes proches. Dans le fil de la problématique de la crise et de ses effets, il nous apparaît naturel d'analyser les comportements des acteurs qui s'impliquent désormais dans le développement local.

a - les acteurs institutionnels face au développement local

1- L'Etat : de l'agent principal du développement à l'acteur se désengageant graduellement

Comme dans divers pays du tiers-monde, l'Etat algérien a été pendant longtemps l'agent unique, responsable du développement économique en remplissant des missions de décideur, de provoyeur financier, de réalisateur et de gestionnaire avec, il est vrai, l'aide de collectivités locales jouant le rôle de relais.

Le rôle de l'Etat a tellement marqué l'espace que nous pouvons dire que **la planification centralisée a fait la petite ville algérienne** en créant et en consolidant ses activités, ses équipements et en modelant sa vie de relation. Le but recherché consistait à asseoir le rayonnement de la petite ville sur son espace rural environnant dont la délimitation relève de l'autorité centrale. Plus tard, **les entreprises privées ne sont venues s'installer et se développer qu'à l'ombre d'un secteur économique public plus au moins consistant.**

D'innombrables petites villes situées dans des zones rurales déshéritées ont vu naître un secteur public composé d'unités industrielles de dimension plus au moins importante, d'entreprises de BTP, de dépôts de distribution en gros, de grandes surfaces... En effet, la politique de développement menée par le régime de H. Boumediene a permis, d'un côté de **généraliser le salariat dans les petites villes à cause de la diversification fonctionnelle** et de l'autre, elle a aussi contribué à la **formation d'une bureaucratie politico-administrative qui, certes a agi au nom de l'Etat, mais qui en matière de gestion a eu localement des pratiques opposées au discours politique égalitariste.** Un tel comportement du pouvoir local ne peut qu'avoir des conséquences néfastes sur l'allocation des ressources comme par exemple l'affectation de logements, de locaux commerciaux, de lots de terrain, de crédits, de l'aide à l'autoconstruction rurale, l'accès à l'emploi... A la longue, l'iniquité de ces pratiques locales a occasionné l'exclusion d'une partie de la population de la redistribution des richesses et a amoindri de ce fait, la confiance placée dans un Etat dont le discours a toujours prôné l'égalité.

En définitive, nous pouvons identifier trois causes qui sont à l'origine du discrédit de l'Etat, en tant que puissance publique, et de ses représentants locaux : d'abord, les pratiques inégalitaires ensuite, le désengagement de l'Etat de multiples champs de la vie économique et

sociale est mal perçue par des populations habituées à recevoir une assistance de l'Etat ; enfin, la lente marche vers l'économie du marché est encore mal comprise par une partie de la société. Devant les difficultés quotidiennes, celle-ci attend l'aide et/ou l'arbitrage de la puissance publique et questionne les uns et les autres en demandant «**où est l'Etat**»?

Depuis 1988, l'Etat apparaît comme étant sur la défensive. Il compte énormément sur les collectivités locales pour le relayer concrètement dans le domaine du développement local. A elles donc, de prendre les initiatives en vue d'associer de plus en plus les représentants de la population aux actions d'aménagement et de relancer l'économie locale et ce, en appliquant la réglementation, en redistribuant les dotations allouées et en se concertant pour l'implantation des équipements sociaux. Toutefois, devant les orientations données par l'administration centrale, les communes ont réagi différemment, probablement à cause de la nature même des difficultés rencontrées çà et là.

2- Une transition difficile pour les communes : instabilité du personnel de gestion et chute des revenus locaux

Malgré la présence d'une administration locale, plus au moins rodée, dans les opérations relevant du développement local qui sont, dans ces espaces déshérités, totalement prises en charge par le budget national, les retards dans la réalisation de projets économiques demeurent tout de même assez conséquents.

Parmi les contraintes rencontrées se trouve au premier rang, l'instabilité des nouvelles municipalités qui, dans la conjoncture actuelle², sont nommées à fin de gérer les affaires courantes locales. Les raisons sécuritaires sont souvent à l'origine de la relative mobilité de Délégués communaux nommés par la tutelle administrative et dans ce contexte, le suivi des projets financés par les Plans communaux de développement s'en ressent, même si le contrôle des procédures reste méticuleux.

Cette instabilité des gestionnaires joue en défaveur de la réalisation des infrastructures urbaines de type VRD et pénalise de fait, les espaces urbains comme les espaces ruraux. A cet égard, le cas **de l'autoconstruction en milieu rural** est significatif : la wilaya de Naama par exemple, n'a pas obtenu d'enveloppe financière pour ce type d'action en 1993 car ses communes n'avaient pas consommé la totalité des crédits alloués par l'Etat en 1991 et 1992.

Toutefois dans le détail, certaines municipalités ont réagi diversement à ce type de situation. Ainsi, la municipalité de **Moghrar**, chef-lieu d'une

² Dissolution en 1992, des municipalités de l'opposition islamiste et nomination à leur place de Délégués communaux pour y assurer la gestion communale.

daïra déshéritée de l'Atlas Saharien, a préféré prélever sur son maigre budget annuel des crédits pour financer l'achat de matériaux de construction dans le but d'aider des citoyens décidés à construire leur maison dans le cadre de l'autoconstruction rurale. Ainsi, les responsables locaux ont fait preuve là, d'initiative en répondant concrètement aux attentes de familles à faibles revenus et ce, en dépit des ressources financières limitées de la commune.

Plus embarrassante apparaît **la réduction du patrimoine des communes** et par conséquent, celle de leurs revenus réguliers. **Cet appauvrissement** s'explique par la politique gouvernementale de privatisation progressive des biens immobiliers résidentiels et des locaux commerciaux appartenant aux communes, la privatisation des Réserves foncières communales, la perte de terres communales incluses dans le Fonds national de la révolution agraire, la dissolution de quelques entreprises communales de travaux publics... C'est pour toutes ces raisons que le **découpage administratif des communes en 1985 a fini par créer des communes pauvres** car ne possédant que des ressources limitées ! Plus grave, les faibles budgets dont disposent de nombreuses communes rurales ne permettent plus aujourd'hui de recruter un personnel de qualité, ni de gérer le quotidien des agglomérations (ramassage des ordures, éclairage public...) et encore moins, d'engager des travaux d'aménagement.

Cette question de ressources financières est sans doute là, un des problèmes essentiels du développement local et ce, dans un pays où l'Etat a supporté, depuis l'indépendance, tous les déficits financiers possibles. C'est en vérité, **une véritable révolution fiscale au profit des communes qui doit être pensée très vite et appliquée**, seule façon de sortir les communes algériennes de la léthargie dans laquelle elles sont plongées. C'est dire aussi, que tout le problème du développement local demeure suspendu aux décisions politiques gouvernementales et à l'articulation de nouveaux rapports entre le pouvoir central et le pouvoir local. Les réformes en cours autorisent l'association de différents acteurs privés et publics au développement local et c'est probablement là, une façon comme une autre de répondre à **la forte demande sociale d'une population** dont les revendications peuvent devenir bien redoutables dans la phase historique actuelle. Une seconde mesure ébauchée peut être perçue à travers l'officialisation de **la solidarité intercommunale**, laquelle encourage des communes proches à unir leurs efforts en vue de réaliser des équipements en commun et ce, avec l'aide de l'Etat.

b- Les apports au développement local des acteurs privés dans les petites villes des espaces de montagne et de steppe de l'Ouest algérien

Le lent désengagement de l'Etat-agent du développement a donné naturellement lieu à l'émergence de nouveaux acteurs qu'autorise d'ailleurs la Constitution de 1989 et qui sont de ce fait, reconnus légalement par la loi. Devant la diversité d'acteurs (associations, partis politiques, entrepreneurs, unions professionnelles, personnalités, groupes d'intérêt, notabilités...) qui peuvent être apparents ou difficilement identifiables en tant que groupes de pression, nous avons retenu trois intervenants qui ont leurs propres stratégies et leurs propres pratiques dans le champ du développement local : le personnel d'encadrement, les émigrés et les anciens notables.

1. L'apport des cadres à l'économie locale et à l'urbanité des petites villes de montagne

Attiré par les avantages matériels ou muté administrativement, lors de la période planifiée, le personnel formé de **cadres supérieurs et moyens** occupés dans les secteurs secondaire et tertiaire est venu enrichir la société locale sur tous les plans.

De par son origine géographique, cet encadrement est généralement étranger à la petite ville et de ce fait, il se regroupe dans un habitat récent de type collectif ou même pavillonnaire construit par la puissance publique. Grâce à son niveau technique, son apport au développement local a été partout décisif dans la mesure où ces cadres ont contribué à faire fonctionner les nouvelles branches de l'économie urbaine en voie de consolidation (administration, industrie, BTP, professions libérales, services techniques et commerciaux...). **Premier noyau d'une classe moyenne en formation dans de très nombreuses petites villes**, ces ménages de cadres habituellement composés d'une famille nucléaire, ont apporté une forme **d'urbanité** certaine à des bourgades en voie d'urbanisation même si, leurs comportements sociaux demeurent discrets à cause de la traditionnelle méfiance des autochtones vis-à-vis «des étrangers» venus s'installer chez eux.

Par leur niveau d'éducation, de revenus économiques et leurs milieux sociaux, les cadres supérieurs et moyens ont acquis par exemple, **un mode de consommation** typiquement urbain (habillement, alimentation, équipement ménager, presse, livres, loisirs...) qui nécessite un déplacement périodique à Oran. Le tourisme de week-end dans la métropole oranaise leur doit beaucoup et contribue à y développer des commerces de qualité. **Plus ouvert au monde extérieur et à la**

modernité, ces cadres ont été les premiers, avec les émigrés réinstallés au pays, à investir par exemple dans l'achat d'une antenne parabolique.

Mal vus par une frange traditionaliste de la population, ils continuent de vivre normalement et se considèrent d'ailleurs, comme des résidents de passage dans la petite ville et de ce fait, ils gardent des relations avec leur lieu d'origine ; c'est probablement pour cette raison qu'ils n'investissent que très rarement sur place pour la construction d'une maison.

2. Le rôle des émigrés dans le développement local des montagnes et accessoirement dans les territoires steppiques

La réinstallation familiale d'émigrés se fait dans la petite ville proche de leur lieu d'origine et par conséquent plus rarement dans les campagnes. Cette nouvelle résidence concilie à la fois leur besoin d'être dans la ville et leur désir d'être proche de leur bled et de leurs terres.

En général, ce sont des retraités ou des pensionnés de retour au pays mais, qui gardent toujours des attaches familiales en France. Parfois, ce sont aussi des salariés qui ont pu bénéficier de l'aide au retour ou plus récemment encore, des actifs touchés par le chômage en Europe... ou tout simplement par la nostalgie. Il arrive aussi que le retour se fasse sans les jeunes actifs ; mais dans les nombreux cas rencontrés dans la moyenne montagne du Dahra, la famille réinstallée arrive à faire revenir l'aîné pour le marier au pays et lui donner les moyens financiers en vue d'exercer une activité sur place. De toute façon, le reste de la famille resté en France est considéré comme «un placement» rentable, nécessaire à la prospérité de la famille élargie.

Dans l'ensemble, les placements financiers effectués par les émigrés réinstallés, y compris ceux originaires des campagnes profondes, se font principalement dans les petites villes et s'orientent généralement vers **le commerce et les services**. Toutefois, depuis quelques années, nous avons relevé un changement dans l'orientation des investissements placés par des émigrés de retour au pays. En effet, certains consentent à investir en association avec des personnes de leur connaissance dans **l'agriculture** (forage et fonçage de puits, motopompes, matériel agricole et d'irrigation, camionnette bâchée...), façon comme une autre de **récréer des liens distendus avec l'arch d'origine et le terroir des ancêtres**. Ce n'est que depuis quelques années que ce phénomène de retour à la terre, par le jeu de l'investissement dans les **campagnes** et non plus dans les petites villes, est observable dans le Dahra occidental.

Quant aux **émigrés proprement dit**, ils participent doublement au développement local. En premier lieu, ils le font par le biais de **la construction de grandes villas** ou villas-immeubles que l'humour populaire désigne sous le vocable de construction de «style émigré». En

vérité, le foisonnement des constructions appartenant aux émigrés s'explique par **un taux de change** extrêmement favorable permis par une série de dévaluations du dinar algérien en 1991 et 1994³ et ceci, tant et si bien que les émigrés sont perçus par la population résidente comme étant à l'origine de la forte hausse des matériaux de construction, du renchérissement du coût du transport et de l'augmentation de la main d'œuvre qualifiée occupée dans le bâtiment !

Néanmoins, il faut reconnaître qu'en ces temps de crise économique, **les émigrés soutiennent fortement l'activité du bâtiment** tant dans les petites villes que dans les campagnes. En effet, une bonne part des actifs occupés, durant l'été 1995 dans la construction, revient à l'émigration et ce, dans des communes de montagne comme celles de Souahlia dans les Trara, ou de Sidi M'hamed Ben-Ali, Ain Mérane ou Médiouna dans la Dahra. Cet apport des émigrés est loin d'être négligeable à un moment où les projets publics connaissent un ralentissement certain.

En regardant de près, le financement du bâti se fait aussi par le jeu spéculatif permis par **le commerce informel**. Ce mécanisme est particulièrement actif dans les campagnes du Dahra et des Trara. En effet, si les revenus des émigrés sont difficiles à évaluer, il faut dire que l'animation du marché par l'intermédiaire du commerce informel alimenté par les émigrés s'effectue par l'importation de toute une série d'articles recherchés localement (lingerie féminine, parfums, cosmétiques, confection, articles de sport, pièces détachées...). La difficulté d'obtenir des visas français est habilement détournée par les émigrés qui autorisent désormais leur population féminine à effectuer de fréquents séjours en Algérie. Cette pratique permet ainsi **aux femmes émigrées d'introduire les produits demandés que des réseaux de la famille élargie écoulent sur le marché local et même au-delà**. La vente de ces produits importés se fait aussi par l'intermédiaire des souks hebdomadaires, réglementés ou spontanés, qui sont désormais investis par ces produits d'importation ; tous les espaces géographiques sont concernés par les échanges de cette nature, y compris ceux situés dans les Hautes plaines steppiques comme par exemple, le grand souk du mercredi à Mécheria.

A côté de l'impact matériel sur l'économie locale, l'émigration apporte aussi **un comportement social plus ouvert sur le monde** en raison des habitudes acquises à l'étranger et qui sont parfois mal vues par une partie de la population. En vérité, les émigrés sont jaloués à cause de leur réussite, de leurs capacités financières, leurs équipements, leurs

³ En mars 1994, le taux officiel du change était d'un franc français pour six dinars alors que sur le marché parallèle, il s'échangeait à 13,5 dinars. En novembre 1995, le taux officiel est fixé à un franc pour dix dinars et sur le marché parallèle, l'échange est d'un franc français pour douze dinars.

véhicules, leur façon de vivre...; en ce moment de crise économique, ils sont de plus en plus assimilés à des privilégiés.

3. Les notables : le retour discret d'un vieil acteur de la vie locale dans les petites villes de montagne en Oranie

Riches de leur culture ancienne, de leur progéniture très bien placée dans les rouages de l'administration régionale et même centrale, et surtout de **la récente récupération de leur propriété agricole**⁴, les anciens notables se considèrent toujours comme les véritables enfants du terroir. Consécutivement aux bouleversements politiques récents connus par l'Algérie, **cette notabilité tente de retrouver son aura** et par conséquent ses anciennes charges perdues ou altérées par les pouvoirs politiques centraux nés après l'indépendance, parmi lesquelles l'arbitrage des conflits sociaux locaux, la tentative de récupération des lieux de culte et l'intervention possible auprès de telle ou telle personnalité pour trouver une solution à «un problème administratif»... Méfiants vis-à-vis des politiciens locaux, des nouveaux possédants et des néo-citadins enrichis par le commerce ou les activités de services, les anciens notables tentent de s'imposer comme les «gardiens de la tradition» et du patrimoine culturel local... Pour le moment, cette notabilité est toujours à la difficile reconquête de son rayonnement d'antan.

Conclusion

Malgré la crise et ses répercussions sur le développement local, c'est-à-dire sur la vie économique et sociale, de nombreuses petites villes de montagne et de steppe d'Oranie apparaissent beaucoup plus pénalisées par **la gestion laxiste des biens publics par «la néo-notabilité» politico-administrative** que par la baisse du financement délégué par le budget de l'État. Cette gestion discutable a localement porté un coup à la crédibilité de l'État... et la libéralisation en cours, encourage certes l'initiative privée, mais elle rend encore plus fragile une partie de la population qui a l'impression d'être oubliée ou même rejetée.

Dans tous les cas de figure possible, **l'apparition ou la réapparition d'acteurs privés** sur la scène locale parmi lesquels, les natifs du terroir - qui se dénomment eux-mêmes les «ouled el-bled» - jouent un rôle essentiel en investissant **le champ économique**, en resserrant fièrement **les liens de solidarité familiale** et en déployant **des stratégies visant à amortir les effets de la crise sur leur terroir**.

⁴ La loi d'orientation foncière promulguée en 1990 restitue, sous certaines conditions, les terres agricoles nationalisées et intégrées dans le fonds national de la Révolution agraire à leurs anciens propriétaires.

Ainsi, **la ruralité** qui semble aujourd'hui mieux assumée face au pouvoir et face à la ville, s'appuie sur **l'utilisation de ressources locales** et/ou extérieures apportées par des actifs soumis à **une forte mobilité géographique** en Algérie même ou à l'Etranger. Cet enracinement socio-culturel, fondé sur une **réappropriation de la terre des ancêtres**, est de plus en plus senti comme une reconquête de la fierté des ruraux face aux autres natifs du terroir habitant en ville. Oublieux de leur origine, ces derniers sont considérés comme «des urbains» qui seront jamais de vrais citoyens... En vérité, c'est une sorte de retournement de l'histoire qui s'opère dans la mesure où, aujourd'hui, ce sont des ruraux de la montagne qui méprisent les néo-citadins... **En ce sens, la ferme préservation de la propriété foncière au sein de nombreux espaces de montagne et de steppe, considérés comme pauvres et sans ressources, fait que ces territoires connaissent, en cette fin de siècle, une dynamique économique et sociale plus raisonnable et mieux organisée que celle vécue par de très vastes secteurs de plaine et d'espaces urbanisés ou en voie d'urbanisation.**

Bibliographie

REMANI M. : L'habitat à Tounane (Ghazaouet, wilaya de Tlemcen) mémoire ing., géog., univ. Oran, 1993.

ALI CHERIF M. : la croissance d'une petite ville du Dahra : Mazouna (wilaya de Relizane). D.E.S., géog., univ. Oran, 1990.

SERDOUN A. : Nédroma : les mutations récentes d'une petite ville précoloniale. D.E.S., géog., univ. Oran, 1982.

PRENANT A.- SERDOUN A.- BENDJELID A. : Nédroma 1983 : exurbanisation et desserrement d'une petite ville longtemps marginalisée. In Nédroma 1954-1984, pp. 103-202, CRIDSSH, univ. Oran, 1986.

BENDJELID A. : L'organisation urbaine des Bassins intérieurs oranais (Algérie). Thèse d'Etat, géog., 418p., univ. Paris I, 1990.

DAHMANI M. : Pérennité de l'espace coutumier : développement local et rôle des djemaas en Grande Kabylie (wilaya de Tizi-Ouzou). Colloque : «Aménageurs et aménagés en Algérie», Oran 1991, (URBAMA, univ. Tours), sous-presse.

DUVIGNEAU G. : Le mythe de l'eau inépuisable : les grands aménagements d'Aïn Skhouna (wilaya de Saïda). Colloque «Aménageurs et aménagés en Algérie», Oran 1991, (URBAMA, univ. Tours), sous-presse.

DJILALI K. : La croissance de la petite ville de Frenda (Monts de Saïda) méni. ing., géog., univ. Oran, 1992.

MEKKAOUI M. - BENDJELID A. : Le Plan d'aménagement de wilaya : seul outil d'aménagement opérationnel. Concertation entre acteurs du développement local dans la wilaya de Tlemcen (Algérie). Colloque «Aménageurs et aménagés en Algérie», Oran, 1991, (URBAMA, univ. Tours), sous-presse.

SIDI BOUMEDIENE R. : Restructurations territoriales, restructurations de pouvoirs en Algérie. Colloque «Aménageurs et aménagés en Algérie», Oran 1991, (URBAMA, univ. de Tours), sous-presse.

LOI 81-01 DU 07.02.1981 portant Cession des biens immobiliers de l'Etat., J.O., Alger, 1981

LOI 90-25 DU 18.11 portant Orientation foncière, J.O., Alger, 1990

LOI 88-02 DU 12.01.1988 relative à la Planification. J.O., Alger, 1988.

LES CAHIERS DE LA REFORME, 4 numéros parus, éd. ENAG, Alger, 1989.